

## Délibération

**Tarification des services de la CCI Rochefort et Saintonge**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement réunie en séance ordinaire au siège de l'établissement, le 21 novembre 2019, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le code de commerce et notamment l'article D711-67-3,

Vu le Règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge, et notamment la section 7 du chapitre 4,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 6 novembre 2019,

Après avoir pris connaissance des évolutions tarifaires proposées par les services de la CCI,

**Décide :**

D'adopter la grille tarifaire mise à jour, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et diffusée sur le site internet de la CCI Rochefort et Saintonge.

## CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 21 novembre 2019 à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice		28
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		15
Nombre de membres élus présents		15
Nombre de votants		15
Nombre de voix POUR	15	
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d'ABSTENTIONS	0	

Gérard Filoche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président